

24 Heures Mardi 11 juin 2019 Par Chloé Banerjee-Din

Pourquoi la baignade est déconseillée à Vidy

Environnement : Faute d'entretien, les canalisations de l'ouest de Lausanne contribuent à la pollution des rivières et du Lac. Le Canton met la pression.



À Vidy, des panneaux déconseillent la baignade à la plage du Bourget.
Image: Vanessa Cardoso

On les appelle les «préavis tuyaux». Dans l'Ouest lausannois, les demandes de crédit pour rénover les canalisations sont une banalité à l'ordre du jour des Conseils communaux. Au point qu'on leur a donné un petit nom. Derrière l'anecdote se cache pourtant une réalité peu reluisante.

L'an dernier, le Grand Conseil a voté un crédit pour financer l'élaboration d'un Plan régional d'évacuation des eaux (PREE), le premier du genre dans le canton. L'enjeu: coordonner les travaux nécessaires à rénover 400 km de canalisations sur les 17 communes du bassin-versant de la Chamberonne, dont l'état est jugé «préoccupant».

Réseau vieillissant

Dans un Ouest lausannois de plus en plus peuplé, non seulement les canalisations sont vieillissantes, mais une partie du réseau ne sépare pas les eaux claires des eaux usées. Conséquence: des collecteurs surchargés déversent leurs eaux usées dans les rivières, surtout après de fortes pluies. À la hauteur de Villars-Sainte-Croix, Écublens et Chavannes-près-Renens, les analyses montrent que la qualité chimique de l'eau des rivières est «mauvaise». Pis: depuis des années, la baignade est déconseillée sur les plages de Vidy, où la qualité de l'eau – «moyenne» actuellement – peut se détériorer épisodiquement (voir infographie).



Pour redresser la barre, la facture est vertigineuse. Selon les planifications des 17 Communes, les travaux à réaliser dans les dix à quinze prochaines années se chiffrent à 220 millions de francs, mais des études montrent que ce montant serait insuffisant. C'est ce qu'a relevé la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de PREE. Et ce n'est pas tout. La valeur du réseau de canalisation existant est évaluée à 600 millions de francs, et il doit être renouvelé tous les cinquante à huitante ans. De quoi se faire une idée de l'effort financier qui devra être consenti ces prochaines décennies. «Beaucoup de communes ne font pas les investissements adéquats pour entretenir et renouveler leurs installations», constate Florence Dapples, cheffe de la Division protection des eaux à l'État de Vaud.

*« De nombreuses communes vont
se retrouver face à un mur,
car les coûts de l'épuration
vont augmenter »*

Même si les Municipalités distillent régulièrement des demandes de crédit, le Canton n'est pas le seul à se demander si le rythme est assez soutenu. Au dernier Conseil communal de Renens, alors que 112'000 francs venaient d'être votés pour réhabiliter un collecteur vieux de 50 ans, une élue s'est fendue d'une interpellation pour connaître l'état des canalisations de la Ville. L'occasion de relever que, selon une recherche réalisée à l'EPFL en 2014, seuls 58% du réseau de Renens sépare les eaux claires et usées, contre 76 à 100% dans les communes environnantes.

Au-delà de ce chiffre, difficile de savoir quelles Communes tardent, ou non, à renouveler leur tuyauterie, tant le sujet est sensible. «Personne ne vous le dira», glisse une élue du district. À Renens, la municipale chargée des travaux, Tinetta Maystre, promet de faire le point dans un prochain Conseil communal. «Des communes urbanisées comme Renens ou Prilly ont davantage de travaux à réaliser pour changer leurs canalisations existantes», explique-t-elle en attendant, tout en assurant que la Ville vise l'objectif d'être totalement en séparatif dans les années 2030. «Nous attendons le chantier du tram pour pouvoir réaliser des travaux qui permettront de faire un bond en avant.»

Taxes insuffisantes

Mais le nerf de la guerre reste l'argent, et il manque. En 2017, une étude de l'État de Vaud a analysé le financement de l'assainissement dans 20 communes du canton. Sans livrer le détail des résultats, elle constate que globalement les taxes d'épuration communales qui, selon le principe du pollueur payeur, doivent couvrir les investissements, ne sont pas suffisantes, avec un sous-financement chiffré à 120 francs par équivalent habitant et par an. «On arrive à la fin d'une ère, appuie Florence Dapples. Beaucoup d'installations ont été construites entre les années 1960 à 1980, et elles sont amorties. De nombreuses communes vont se retrouver face à un mur, car les coûts de l'épuration vont augmenter. Les taxes devraient être adaptées.» Une directive cantonale est d'ailleurs en préparation pour guider les Communes dans leur fixation.

Sur le terrain, les appels du pied du Canton sont toutefois diversement appréciés. «Le constat n'est pas posé de manière très délicate et cela ne fait pas avancer les choses. Le Canton n'apporte aucun financement. S'il souhaite mettre sa patte, son aide serait la bienvenue», commente Nathalie Jatton, municipale à Crissier, tout en assurant que sa Commune est à jour en matière de financement de l'assainissement. Pour revenir au PREE, il fixe un objectif: «Dans cinquante ans, les eaux du bassin-versant de la Chamberonne sont propres; on peut s'y baigner sans restriction ainsi que dans la baie de Vidy.»

(24 heures)